

Passeurs de terres et Terre de Liens Pays de la Loire

Reconnue d'intérêt général, l'association **Terre de Liens Pays de la Loire** œuvre pour préserver les terres agricoles sur le long terme, par des installations sur des fermes en agroécologie, en mobilisant les citoyen·nes et acteurs du territoire.

Elle accueille des paysan·nes et futur·es paysan·nes et les aide à construire leur projet foncier, jusqu'à l'achat de la ferme par une structure d'acquisition collective. Elle les accompagne ensuite tout au long de leur activité sur la ferme.

Créée en 2018 par Terre de Liens Pays de la Loire et des organisations paysannes et naturalistes pour compléter les outils d'acquisition foncière existants,

Passeurs de terres :

- collecte de l'épargne citoyenne et solidaire pour acquérir des fermes ;
- s'engage à ne jamais revendre les terres acquises, pour les transmettre aux générations futures ;
- contribue à développer la biodiversité sur les fermes acquises.



PASSEURS
de TERRES

◇ PASSEURS DE TERRES ◇

70 Route de Nantes
49610 MÛRS-ÉRIGNÉ

contact@passeursdeterres.org
06 72 59 28 37

www.passeursdeterres.org

Passeurs de terres a été créée par :



*Passeurs de terres :
le pari que fermier·es
et citoyen·nes peuvent se
faire confiance pour gérer
et préserver ensemble
les terres agricoles.*

Avec le soutien de :



Passeurs de terres est une Entreprise Solidaire
reconnue d'Utilité Sociale depuis 2019



ENSEMBLE, ACHETONS ET PRÉSERVONS LA FERME DE PORT-A-FONDU

BEAUFORT-EN-ANJOU
MAINE-ET-LOIRE



Pays de
la Loire

Une ferme maraîchère bio historique, reprise et préservée !

« Mener une activité agricole, c'est avoir un impact direct sur la nature et sur l'environnement social proche. C'est pourquoi je fais le choix de reprendre la ferme pour devenir, à mon tour, un acteur du territoire en maintenant les pratiques responsables menées sur la ferme depuis 30 ans. »

Stéphane Peltier a créé BioVallée en 1994. Pionnière de l'agriculture biologique sur le territoire, la ferme est reconnue pour sa transformation par lactofermentation de certains légumes, avec son produit phare : le chou à choucroute. **Après 6 ans de salariat à BioVallée, Alexandre Belouzard a décidé de reprendre l'activité.**

Le cédant et son prédécesseur, propriétaires d'une partie des terres et des bâtiments, souhaitaient vendre leur foncier. **Avec leur soutien, Alexandre fait appel à Passeurs de terres pour l'acquisition de 5 hectares de terres et du bâti.**

L'ACHAT PAR PASSEURS DE TERRES PERMET DE PERPÉTUER L'ACTIVITÉ DE CETTE FERME MARAÎCHÈRE BIO HISTORIQUE ET FACILITER SA TRANSMISSION DE GÉNÉRATION EN GÉNÉRATION.

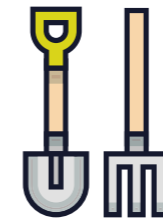
« Cet acte a du sens pour moi qui suis soucieux de répondre à une **transmission éthique**. Les terres agricoles appartiennent à tout un chacun, elles peuvent et doivent être **transmises aux générations futures**. Sans compter, l'aspect pratique, regrouper l'essentiel des terres sous un même bail. »

Les futurs fermiers de la Ferme de Port-a-Fondu



Le parcours d'Alexandre

« Depuis le début de ma vie professionnelle, j'ai toujours eu le souhait de **m'installer en maraîchage bio**. Je travaillais dans l'expérimentation avec des produits phytosanitaires, mais je me suis très vite rendu compte que cela ne correspondait pas à mes aspirations : **être au plus proche de la nature, tout en la préservant.** »



Le projet agricole

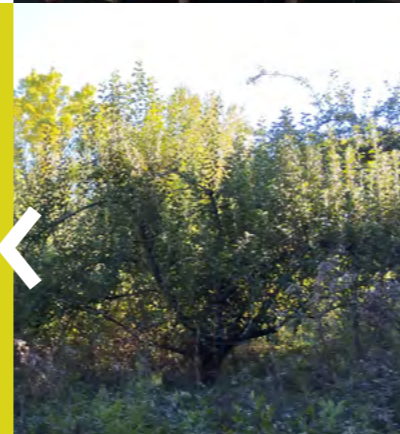
Production : maraîchage - fermentation de légumes

Une **quarantaine de légumes** diversifiés sont produits toute l'année, et vendus sur les **marchés angevins et en AMAP**. Alexandre a aussi des projets : amélioration des conditions de travail, changement de pratiques... et une association avec Teddy qui travaille déjà sur la ferme.



Un projet qui relie l'humain et le vivant

« Ce qui me porte, avant tout, c'est la dimension humaine de ce projet. Cette ferme incarne un modèle fondé sur le lien social, entre collègues et avec les client-es. J'ai la possibilité de leur proposer des **produits sains et locaux tout en préservant la biodiversité** sur mon lieu de production, le légume tenant une place importante dans l'alimentation. »



Ensemble, achetons et préservons la ferme de Port-a-Fondu

L'achat de la ferme de Port-a-Fondu par la coopérative Passeurs de terres est rendu possible par le seul engagement des citoyennes et citoyens.


En déposant une partie de votre épargne auprès de la coopérative, vous permettez à Passeurs de terres d'atteindre le montant nécessaire pour l'acquisition de ces terres.


Par cet achat de parts sociales, **vous devenez coopérateur ou coopératrice.** Vous pourrez ainsi prendre part aux décisions et orientations de la coopérative, notamment lors de l'Assemblée générale.



Comment souscrire ?

Les documents de présentation et le bulletin de souscription sont disponibles :

 www.passeursdeterres.org
(rubrique « Participer »)

 06 72 59 28 37

 contact@passeursdeterres.org



Réduction d'impôt de **- 25%***

*Valeur non contractuelle : dans le cadre du dispositif en vigueur Loi Madelin (Loi 2018-1317 du 28.12.2018, art 118.) Le taux est actuellement fixé à **18% ou 25%**, suivant les périodes de souscriptions (en 2023, du 1 janvier au 12 mars : 18%, et 25% du 12 mars au 31 décembre). Pour plus d'information et de détails sur le dispositif, consultez le site du Ministère : economie.gouv.fr